

Les nouveaux avocats

La répression ne faiblit pas contre les avocats chinois. Ces « nouveaux combattants du droit », très engagés, sont constamment surveillés, le plus souvent arrêtés et torturés par les forces de police, quand la loi ne restreint pas leur liberté d'action. Portraits de ces courageux défenseurs du droit.

Leïla CHOUKROUNE et Eva PILS *

* Respectivement professeurs assistants aux départements de droit d'HEC-Paris et de l'Université chinoise de Hong Kong.

En août 2006, le tribunal populaire de Yinan, dans la province du Shandong, condamnait Chen Guangcheng à quatre ans et trois mois de prison pour « destruction intentionnelle de biens » et organisation de « rassemblements destinés à perturber le trafic ». Quelques mois plus tard, une parodie de jugement en appel bafouait les plus élémentaires droits de la défense. Paysan aveugle aujourd'hui âgé de 36 ans, Chen Guangcheng fait partie de ces juristes chinois n'hésitant plus à utiliser un droit plus protecteur pour défendre leurs concitoyens contre l'arbitraire de l'Etat. Indigné par les campagnes massives de stérilisations et d'avortements forcés menées dans le Shandong, Chen s'est fait connaître par son fervent soutien aux victimes de la politique de l'enfant unique. Sur le modèle des *class action* américaines, il avait réussi à mobiliser un groupe de paysans pour obtenir que les actes illégaux des autorités locales soient condamnés par le juge. Le tout pouvait être analysé comme une formidable mise à l'épreuve des principes « du gouvernement par la loi » érigés par Pékin comme autant de garanties de la mise en œuvre d'un « Etat socialiste de droit » protecteur des libertés individuelles inscrites dans la Constitution chinoise depuis les amendements de 2004.

Chen est le symbole d'un mouvement sans précédent, celui des « avocats aux pieds nus », ces « défenseurs des droits » (*weiquan renshi*) d'un style nouveau, ces avocats épris de justice, souvent autodidactes, et qui ont en commun une volonté farouche de défier le pouvoir avec les outils de la loi. Le cas de Chen Guangcheng n'est malheureusement pas isolé. Voici quelques exemples récents de la répression exercée par Pékin contre ces nouveaux combattants du droit.

La défense : une activité à haut risque

En 2003, l'avocat Zheng Enchong a été condamné à trois ans de prison pour avoir défendu des résidents de Shanghai victimes d'expropriations. Relâché en juin 2006, il vit toujours sous contrôle policier, sa licence d'exercice lui a été retirée et toute communication avec l'extérieur lui semble interdite. En juillet dernier, à Shanghai, alors qu'il se rendait au procès du *Tycoon* de l'immobilier Zhou Zhengyi, accompagné de sa femme et de victimes d'expropriations, Zheng Enchong a été sévèrement battu par des policiers lui interdisant l'accès au tribunal.

Yang Maodong (ou Guo Feixiong), avocat pékinois de l'ex-cabinet Shengzhi, a été arrêté à plusieurs reprises et battu pour avoir défendu des habitants de

Taishi, un village de la province du Guangdong, qui tentaient de faire tomber un dirigeant local corrompu. Emprisonné à Canton et à Shenyang, Yang Maodong a visiblement été victime d'actes de tortures et autres traitements inhumains et dégradants. Sa défense a fait en sorte que l'affaire soit portée à la connaissance de Manfred Nowak, le représentant spécial des Nations unies, la Chine étant partie à la Convention contre la torture. Son procès a été reporté. Gao Zhisheng, avocat de renom connu pour son soutien aux chrétiens, aux membres du Falun Gong et à ses propres confrères, a pris la défense de Yang Maodong en organisant notamment une grève de la faim. Sa licence a été supprimée en 2005. Détenu par la police, relâché et arrêté à plusieurs reprises, il était officiellement accusé en décembre 2006 « d'incitation à la subversion », charge d'une extrême gravité. Son avocat Mo Shaoping n'a pu entrer en contact avec lui sous prétexte que l'affaire relèverait du secret d'Etat. On a aujourd'hui perdu trace de Gao. Sous surveillance policière depuis mai 2007, puis arrêté en décembre, Hu Jia a été jugé le 18 mars dernier par le tribunal municipal n° 1 de Pékin, pour « subversion ». Verdict, le 3 avril dernier : trois ans et demi de prison. Fameux défenseur des victimes du sida et cofondateur d'une ONG pékinoi-



de la défense



Ces avocats d'un style nouveau, épris de justice, souvent autodidactes, ont en commun une volonté farouche de défier le pouvoir avec les outils de la loi.

© CHINA HUMAN RIGHTS LAWYERS CONCERN GROUP

se de soutien aux malades, Hu Jia s'est illustré par ses nombreuses publications sur le traitement du sida et un recours systématique à Internet pour dénoncer les multiples violations de la loi dont il était victime (voir page 58).

Enfin, le 29 septembre dernier, c'était Li Heping, jeune avocat pékinois, qui était kidnappé en plein jour, séquestré, interrogé et torturé à l'électricité par un groupe d'une dizaine d'individus, puis relâché dans la nuit en pleine campagne. Il est à présent constamment harcelé et surveillé par le Bureau de la sécurité publique de Pékin. Parce qu'il est symptomatique des espoirs d'une nouvelle génération de juristes,

L'activisme de ces défenseurs de la défense n'est-il pas aussi un signe d'évolution dans le sens d'une plus grande liberté de contestation, aussi limitée soit-elle ?

mais aussi des contradictions qui animent la réforme chinoise, nous avons choisi de nous arrêter un instant sur le cas de Li Heping (voir encadré page suivante).

Face à quel type de régime se trouve-t-on quand des violations aussi grossières des droits fondamentaux et de la dignité humaine sont aussi largement commises, et en toute impunité ?

Un exercice de la profession sous contrôle

L'exercice de la profession d'avocat ne bénéficie pas de garanties suffisantes. Interdits entre 1957 et 1977, les avocats furent progressivement réhabilités avec la Constitution de 1978 et les

nouvelles normes pénales qui rétablirent, en 1979, le droit à la défense. L'avocat restait toutefois « un agent juridique de l'Etat », une sorte de fonctionnaire au statut particulier dont les activités étaient entièrement contrôlées par la puissance publique. L'association nationale des avocats et ses relais locaux ont progressivement été chargés de la gestion de ces professionnels chinois. Ils ne sont pas pour autant indépendants puisqu'ils relèvent toujours du ministère de la Justice. En 1996, la « loi sur les avocats » est pensée comme la charte d'exercice d'une profession en pleine expansion. Les avocats détiennent enfin le droit de travailler en dehors du



cadre étatique. Les cabinets privés se multiplient.

Un certain nombre de dispositions tendent toutefois à restreindre la liberté d'action des défenseurs chinois. L'article 96 de la loi de procédure pénale dispose, par exemple, que les avocats accusés de divulguer des secrets d'Etat qui souhaitent obtenir une aide extérieure doivent préalablement obtenir l'accord de la sécurité publique. Le concept même de secret d'Etat est défini de manière suffisamment floue pour rendre les défenseurs particulièrement vulnérables à ce type d'accusation.

Quant à l'article 306, il est très largement utilisé pour réduire les avocats au silence et criminalise notamment certains actes assimilés à de la fabrication de preuves ou de faux témoignages. Le texte de la loi sur les avocats a été récemment modifié dans un sens sans doute un peu plus protecteur des droits de la défense. Mais pour quelle application ?

Ces vagues de répression vont à l'encontre des efforts méritoires de modernisation et de sécurisation d'un droit chinois de plus en plus ouvert aux influences extérieures. Ce processus de réhabilitation des normes, qui passe souvent par un mimétisme législatif et procédural, cache en réalité un rapport ambigu à la loi. Sa finalité n'est sans doute pas la mise en place rapide d'un Etat de droit.

Et pourtant, si l'on pense l'évolution de la société chinoise en termes dynamiques, une lueur d'espoir apparaît. Le combat de ces *weiquan renshi* illustre clairement un profond besoin de justice. L'activisme de ces défenseurs de la défense n'est-il pas aussi un signe d'évolution dans le sens d'une plus grande liberté de contestation, aussi limitée soit-elle ?

Alors que la Chine est sous les feux d'une actualité brûlante, un soutien international sans faille à ces courageux défenseurs des droits est plus que jamais nécessaire. ●

Li Heping : « Pour que la lumière de l'Etat de droit brille un jour sur la Chine. » (par Eva Pils)*

Été 2006, séminaire organisé par la faculté de droit de l'Université de New York en présence d'avocats de la défense chinois.

Je remarque l'un d'entre eux, un certain Li Heping. Dans la trentaine, un drôle de sourire accroché aux lèvres, il s'exprime rapidement avec un léger accent provincial et a visiblement beaucoup à dire sur les injustices créées par le droit de son pays. Un peu plus tard, l'un de mes amis, souvent en contact avec ces avocats, me fait une remarque à propos de Li : « Je suis inquiet pour celui-ci. Il est trop naïf. Il ne mesure pas les conséquences d'une telle dénonciation du système. S'il ne fait pas plus attention à ce qu'il dit, il risque d'avoir des problèmes. »

Septembre 2007, un dimanche matin dans un bureau de Hong Kong. Un message Skype en provenance de Chine s'affiche sur mon écran.

« Bonjour.

- Salut.

- J'ai été violemment battu hier.

- Quoi?! Racontez-moi... (je mets en place la fonction de conversation en Chinois)

Que s'est-il passé?

Et comment vas-tu maintenant?

- Ça a eu lieu hier de 5 heures de l'après-midi jusqu'à une heure du matin. Un groupe de voyous que je n'ai pu identifier m'a poussé de force dans une camionnette, encapuchonné, transporté dans une cave en dehors de Pékin et battu sans relâche avec des matraques électriques. Ils ont pris mon disque dur et toutes les informations contenues dans

mon ordinateur portable, puis l'ont reformaté. Il ne sert plus à rien.

- Comment te sens-tu maintenant? As-tu vu un médecin? Pourquoi t'ont-ils battu? Est-ce qu'ils ont dit quelque chose?

- Ma tête me fait affreusement souffrir et mon visage est tout enflé. Ils voulaient me faire quitter Pékin, mais j'ai refusé. Au départ, ils prétendaient que j'avais commis un crime, mais ils ne m'ont jamais dit lequel. Ils étaient plus d'une dizaine et m'ont battu à tour de rôle. »

Li Heping « y était passé » à son tour. Mon ami l'avait prévu depuis longtemps. Il n'avait jamais été naïf, mais tout simplement obstiné, défendant ses convictions avec force mais discrétion, sans grand discours. Ayant grandi dans la pauvreté d'un village du Henan, ses chances d'étudier étaient minces, mais il fit face aux difficultés, réussit à entrer à l'université, puis à s'inscrire au barreau. Au début des années 2000, comme pour beaucoup d'autres jeunes chinois, l'idée de faire du droit était attirante, noble et pleine de promesses.

Ces promesses s'inscrivaient dans une atmosphère générale de progrès et de rapprochement avec une culture occidentale riche de témoignages sur le rôle de ces avocats et combattants pour les droits de l'Homme qui avaient changé la société en faisant appel à la conscience collective, convaincus de la capacité des idéaux juridiques à guérir les

systèmes politiques de leurs maux.

Mais le peuvent-ils? Dans quelle mesure l'activisme juridique peut-il apporter du changement? Comme beaucoup d'autres, Li Heping a vite connu la déception. D'après les statistiques officielles, le nombre de personnes arrêtées pour « crimes mettant en danger la sécurité de l'Etat » est passé à 742 en 2007, soit le chiffre le plus important depuis 1999. Il est bien difficile de savoir combien de défenseurs des droits figurent dans ce groupe. Les peines qu'ils encourrent sont certainement moins brutales qu'il y a une vingtaine d'années, ils sont même assez souvent relâchés. Mais ils restent constamment sous surveillance, leur vie et celle de leur famille sont démolies.

Voilà ce que Li Heping a voulu dénoncer. « Quel mal à cela? » s'interroge-t-il. Comme beaucoup d'autres avocats, il puise sa force dans la foi (beaucoup de ses amis se sont convertis au christianisme, d'autres sont bouddhistes). En septembre dernier, après avoir été matraqué, Li écrivait : « Puisse le ciel prendre soin de moi. En tant qu'avocat, j'ai connu la brutalité de la torture à l'électricité. J'ai dit à mes bourreaux que je ne les haïssais pas et que je nourrissais pour eux les mêmes espoirs que pour tous les paysans, qu'un jour la lumière de l'Etat de droit brille sur la Chine. »

* Traduit de l'anglais par Leïla Choukroune.